



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 23 août 2022 à 18 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>me</sup> la conseillère : Nathalie Thauvette

MM. les conseillers : Claude-Marc Raymond  
Réal Langlais

formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Jean-Michel Pepin

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général  
M<sup>e</sup> Luc Drouin, greffier

Sont absents :

M. le maire : Christian Ouellette

M. le conseiller : Éric Lecourtois

M<sup>me</sup> la conseillère : Marcelina Jugureau

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de signatures - Entente intermunicipale relative à l'utilisation du complexe aquatique de la ville de Saint-Constant
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance

316-22

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le maire suppléant Jean-Michel Pepin constate l'absence motivée du maire Christian Ouellette, de la conseillère Marcelina Jugureau et du conseiller Éric Lecourtois ainsi que la présence des autres conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

QUE le maire suppléant Jean-Michel Pepin constate le quorum et ouvre la séance à 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### **317-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **318-22 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Delson de pouvoir permettre à ses citoyens de bénéficier d'un accès avantageux aux infrastructures et activités sportives et récréatives du Complexe aquatique de la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT la réception d'une entente intermunicipale relative à l'utilisation du Complexe aquatique de la Ville de Saint-Constant, dont les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance et dont les termes leur apparaissent justifiés et équitables;

CONSIDÉRANT que cette entente a principalement pour objet de définir les conditions d'utilisation du Complexe aquatique et d'établir le montant de même que les modalités de paiement de la contribution financière exigible en pareil cas de la Ville de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie et approuve l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du Complexe aquatique de la Ville de Saint-Constant.

QUE le maire suppléant, M. Jean-Michel Pepin, et le greffier, M<sup>e</sup> Luc Drouin, soient autorisés à signer telle entente au nom de la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question soumise.

### **319-22 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 18 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jean-Michel Pepin, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Luc Drouin, greffier